

Divré Torah sur Vayéra

Par le Rav David A. PITOUN

3 Divré Torah

*Pour l'élévation de la sainte âme de notre maître, couronne et gloire de notre génération, le maître de tout Israël, qui a tant donné pour la diffusion de la Torah dans le monde, qui a œuvré toute sa vie pour que cette Torah ne disparaisse jamais, qui a redoré l'identité du judaïsme Séfarade, le Prince de la Torah, notre maître **Rabbenou Ovadia YOSSEF** z.ts.l, qui nous a quitté dans de rudes souffrances.*

La Bérit Mila et le « politiquement correct »

« Hashem lui apparut dans les plaines de Mamré, et il était assis à la porte de la tente, sous la chaleur du jour. » (Bereshit 18-1. Début de notre Parasha)

Avraham Avinou vient de pratiquer sur lui-même la Berit Mila à l'âge de 99 ans. Au 3^{ème} jour après sa Mila (qui est le jour le plus douloureux après un tel acte), il s'assied comme à son habitude à la porte de la tente – ignorant la douleur - dans l'espoir de pouvoir accomplir une fois de plus la Mitsva de **Ha'hnassat Or'him** (l'hospitalité).

Hashem qui vient le visiter ce jour-là (Bikour 'Holim – visite aux malades) - ne voulant pas qu'il se fatigue en accueillant d'éventuels voyageurs – fait « *sortir le soleil de son enveloppe* », et à cause de cette chaleur torride, toute personne va se décourager de sortir ce jour-là.

Midrash Rabba (Bereshit Rabba 42-14)

Hashem dit à Mamré : « *Tu l'as encouragé à pratiquer la Mila, je jure par ta vie que je ne me dévoilerais à lui ni dans la demeure de Eshkol, ni dans celle de 'Aner mais uniquement dans ta demeure. C'est exactement le sens du texte : « Hashem lui apparut dans les plaines de Mamré... »*

Lorsqu' Avraham Avinou reçut l'ordre explicite d'Hashem de pratiquer la Berit Mila, il s'interrogea si cet acte n'allait pas engendrer un certain danger pour Avraham : « *Jusqu'à présent, de nombreuses personnes se tenaient à mes côtés, mais maintenant, ils vont me haïr du fait que je me distingue vis-à-vis d'eux. Ils vont s'unir et se mettre en guerre contre moi, et du fait de ma faiblesse physique occasionnée par la Berit Mila, je ne pourrais peut-être pas leur résister !* »

C'est pourquoi, avant de pratiquer la Berit Mila, Avraham Avinou prit conseil auprès de ses 3 amis : **'Aner, Eshkol et Mamré**.

Chacun d'entre eux lui donna un conseil différent.

Notre maître le Rav Ovadia YOSSEF z.ts.l fait remarquer dans l'une de ses Dérashot que le conseil de chacun des 3 amis d'Avraham apparaît par allusion dans le prénom de chacun :

'Aner lui dit : « *Qu'est ce qu'un vieillard comme toi, âgé de 99 ans, va s'exposer à un si grand danger !* »

(Dans le nom de 'Aner, nous retrouvons son conseil :

'Inouï Nefesh Ra' = עִינוּי נֶפֶשׁ רָע
= La mortification est mauvaise)

Eshkol lui dit : « *Si tu réalises un tel acte, tu t'exposes à la vengeance de tous les proches des rois que tu as tué lors de la guerre !* »

(Dans le nom d'Eshkol, nous retrouvons son conseil :

A'hé Son'im Kabirim Va'atsoumim Le'ha = אַחֵי שׁוֹנְאִים כְּבִירִים וְעֲצוּמִים לָךְ
= Les frères de tes ennemis sont forts et puissants pour toi)

Mamré lui dit : « *Ce même D. qui t'a sauvé de la fournaise, qui t'a délivré de la main des 4 rois, et qui te demande aujourd'hui de pratiquer la Berit Mila, ne l'écouterais-tu pas de nouveau ?!* »

(Dans le nom de Mamré, nous retrouvons son conseil :

Mol Maher Rof'e'ha El = מוֹל מַהֵר רוֹפֵאֵךְ אֱלֹהִים
= Pratiques vite la Mila car ton guérisseur c'est Hashem !)

Question

Le **Da'at Zekenim Miba'alé Ha-Tossafot** demande :

Comment est-il concevable qu'un homme aussi important et aussi Tsaddik qu'Avraham Avinou, qui a surmonté les 10 épreuves avec succès, vienne demander conseil avant d'accomplir un ordre d'Hashem qui lui a été donné de façon très explicite ?

Réponse

En réalité, le conseil que demande Avraham Avinou n'est certainement pas s'il faut pratiquer la Mila ou pas, mais plutôt s'il faut le faire publiquement ou dans l'intimité. Mamré lui conseil de le faire en publique afin d'inspirer le monde entier à imiter son acte.

Les commentateurs expliquent que la raison pour laquelle Avraham Avinou demande conseil s'il faut accomplir la Mila en publique ou dans l'intimité, réside dans le fait qu'Avraham Avinou n'avait comme objectif que de rapprocher tous les égarés sous les ailes de la She'hina. Il craignait qu'en faisant la Mila, les gens s'abstiennent de le côtoyer, et qu'ils profèrent de la médisance vis-à-vis de la Torah puisqu'elle n'a pas de pitié envers les créatures, puisqu'elle ordonne de pratiquer la Mila même sur les plus âgés. Toutes ces craintes étaient justifiées puisqu'en ces temps de barbarie et de sacrifices humains aux idoles, Avraham véhiculait une image plutôt pacifiste de la Torah qui n'impose aucune mortification ni aucun martyr.

C'est pourquoi Avraham craignait que cet acte ne vienne contredire toute son œuvre. Il pensait donc qu'il fallait plutôt le pratiquer dans l'intimité, afin de continuer à tisser des liens d'amour envers les autres, pour rapprocher de nouvelles âmes sous les ailes de la She'hina. C'est pourquoi il demanda conseil à ses amis.

Même si 'Aner et Eshkol ont totalement rejeté l'accomplissement de la Mitsva pour des raisons de danger, Mamré lui suggéra non seulement d'accomplir cet acte, mais surtout de le faire en publique.

Cette crainte d'Avraham Avinou est décrite dans le **Midrash Rabba** (*Bereshit Rabba* 47-13) :

Avraham dit : « *Tant que je n'avais pas encore pratiqué la Mila, des passants et des promeneurs venaient me visiter. Maintenant que j'ai pratiqué la Mila, va-t-on dire qu'ils ne viennent plus ?!* »

Hashem dit : « *Avraham ! Tant que tu n'avais pas encore pratiqué la Mila, ce sont des hommes incirconcis qui venaient te visiter. Maintenant que tu as pratiqué la Mila, c'est Moi-même dans toute Ma Gloire qui vient te visiter !* » C'est ce que veut dire le 1^{er} verset de notre Parasha : « *Hashem lui apparut dans les plaines de Mamré...* »

Nous pouvons interpréter la plainte d'Avraham : « ***Tant que je n'avais pas encore pratiqué la Mila, des passants et des promeneurs venaient me visiter...*** »

« ***Passants et promeneurs*** » se dit en hébreux (dans ce contexte) : « ***'Ovrим Vé-Shavim*** »

Le mot « ***'Ovrim*** » a la même racine que le mot « ***'Avera*** » qui signifie « **transgression** ».

Le mot « ***Shavim*** » a la même racine que le mot « ***Téshouva*** » qui signifie « **repentir** ».

La véritable crainte 'Avraham Avinou était qu'avant la Mila, toutes les personnes qui avaient commis des transgressions ('Ovrim), pouvaient encore faire Téshouva (Shavim) grâce à l'influence d'Avraham Avinou sur leurs personnes, mais maintenant qu'il a pratiqué la Mila, peut-être qu'il ne bénéficiera plus d'aucune crédibilité à leurs yeux, et de ce fait, ils ne se repentiront plus de leurs actes.

Nous pouvons retenir **plusieurs messages de morale** de toutes les craintes d'Avraham Avinou :

- Il arrive parfois que l'on hésite à exprimer clairement nos positions religieuses par crainte de choquer ou mettre mal à l'aise certaines personnes. Nous voyons du conseil de Mamré que lorsqu'il s'agit d'un ordre formel, et surtout explicite, d'Hashem, en d'autres termes, lorsqu'il s'agit de l'accomplissement d'une obligation religieuse, le juif ne doit pas chercher à ménager l'entourage, ni les conceptions des uns et des autres.
- Une personne qui refuse de faire Teshouva, qui refuse de changer, utilisera toujours des prétextes pour remettre en question les fondements de la Torah. C'est pourquoi, lorsqu'il s'agit d'accomplir nos obligations religieuses – les Mitsvot – il ne faut pas faire l'erreur de croire qu'il faut prendre en compte la « sensibilité » de certains « êtres » encore fragiles psychologiquement, et à cause de cela, hésiter ou mettre des formes à notre pratique religieuse pour ne pas heurter certaines personnes au « choc facile ».

La vérité doit-être dite même si elle n'est pas toujours agréable à entendre !!

Tiré du livre Vayomer Avraham du Gaon Rabbi Avraham M. PATAL Ha-Levi z.ts.I, beau père de notre maître – qu'il soit distingué pour une longue vie – le Rav Ovadia YOSSEF z.ts.I

La destruction des villes de Sédom et 'Amora « L'habitude et ses dangers »

Hashem fit pleuvoir sur Sédom et sur 'Amora du soufre et du feu ; Hashem lui-même, du haut des cieux. Il détruisit ces villes en les renversant, toute la plaine, tous les habitants de ces villes et la végétation du sol. (Béreshit 19-24, 25)

Rashi

Il détruisit ces villes en les renversant :

Elles se trouvaient toutes les quatre, [Sédom, 'Amora, Adma et Tsévoyim], sur un même rocher (Midrash Tan'houma Vayéra 22), et Il les a retournées de haut en bas, ainsi qu'il est écrit : « Il porte la main sur le granit, et Il remue les montagnes jusqu'à leur racine » (Iyov 28, 9).

Le Gaon et Tsaddik **Rabbi Yossef SALENT** z.ts.I explique dans son livre Beer Yossef que la destruction des villes « de haut en bas » exclusivement, sans se contenter d'une destruction par le feu et le soufre, provient du principe de « *Mida Kénéguéd Mida* » (mesure pour mesure).

En effet, l'une des bases sur lesquelles repose l'univers est la justice.

Or, les gens de ces villes ont « renversés » la justice, comme nos maîtres nous le décrivent dans la Guémara Sanhédrin (109) :

Celui qui possédait un taureau était chargé de faire paître tous les troupeaux de la ville durant un jour. Celui qui n'en possédait pas, était chargé de faire paître tous les troupeaux de la ville durant deux jours.

Celui qui avait passé le fleuve par la passerelle (pour entrer dans la ville) devait payer un Zouz. Celui qui avait emprunté un autre chemin, devait payer deux Zouz. Si quelqu'un avait blessé une personne, la victime devait payer à l'agresseur pour le fait de lui avoir pratiqué une saignée (bénéfique ...).

Ainsi que d'autre lois en vigueur dans ces villes, toutes aussi contraires à la justice et à la droiture.

Ainsi, puisqu'ils avaient « renversé » le jugement et la justice sur lesquels repose l'univers, leurs villes furent renversées de haut en bas, et leur actions furent jugées mesure pour mesure.

Mais cependant, on peut émettre une remarque :

Après le déluge, Hashem déclara :

« Je ne continuerais pas à maudire la terre à cause de l'homme, et je ne continuerais pas à frapper tout être vivant comme je l'ai fais. » (Béreshit 8-21)

Dans les propos de Rashi sur Béreshit 9-9, nous constatons qu'Hashem diminua après le déluge la force de domination de l'homme sur la création, afin qu'il n'ait pas la possibilité de détruire la création par ses actes, et ainsi, il ne sera pas justifié que la terre soit punie et détruite pour la faute de l'homme.

On peut donc se demander :

Pourquoi Hashem agit-il ainsi envers la terre de Sédôm et de 'Amora, en détruisant - à cause de leurs fautes et de leurs actes – toutes les terres et toute la région, ainsi que la végétation du sol ?

Mais la Guémara Sanhédrin (109a) explique :

Nos maîtres enseignent : Les gens de Sédôm n'ont été pris d'orgueil que par la bonté dont Hashem les avait gratifiés. Qu'est-il écrit à leur sujet ?

La terre d'où sort le pain, ses entrailles sont retournées comme par le feu. Ses pierres sont des nids de saphirs, et là s'offre au regard la poudre d'or. On y arrive par un chemin que l'oiseau de proie ne connaît pas, que l'œil du vautour ne distingue point. Les fauves altiers ne l'ont pas foulé, le lion ne l'a pas franchi. (Iyov 28-5, 6, 7, 8)

Ils se dirent : « Puisque nous habitons *une terre d'où sort le pain et dont les pierres sont des nids de saphirs*, pourquoi nous encombrer de voyageurs et de passants qui ne viendront que pour gaspiller notre richesse ?! Venons et faisons oublier aux voyageurs l'accès à nos viles ... »

Et c'est ainsi qu'ils érigèrent des lois aussi abominables, et qu'ils nommèrent des juges impies pour faire respecter de telles lois et pour punir sévèrement toute personne qui les « enfreindrait », comme le fait tragique raconté par la Guémara (ibid.) au sujet d'une jeune fille qui procurait en secret du pain à un pauvre en le dissimulant dans sa cruche. Lorsque la chose fut dévoilée, les gens de la ville lui enduisirent le corps de miel et l'attachèrent à la muraille. La jeune fille mourut des piqures des abeilles.

Tout ceci, afin que personne ne vienne s'installer parmi eux et profite de leur richesse.

Selon tout cela, nous pouvons dire que puisque toute leur perversion ne provenait que de la terre si fertile qu'ils avaient, qui a aveuglé leurs yeux, et qui a finit par influencer sur leurs actes, Hashem abattit sa colère sur eux et sur leur terre.

De plus, nous pouvons constater que la faute des gens de Sédôm fut beaucoup plus grande que celle des gens de la génération du déluge.

En effet, la génération du déluge fut punie principalement à cause du vol, et chacun s'adonnait au vol au gré de sa volonté et de ses désirs. Mais aucune loi n'avait été érigée pour permettre le vol, et à fortiori, personne n'était puni pour ne pas s'être adonné au vol !

Ce qui n'est pas le cas des gens de Sédôm et 'Amora où le vol et l'iniquité était légitimés par la loi du pays ! Chacun était tenu de marcher et de se comporter selon ces lois immorales, et celui qui les « transgressait » se voyait infliger des punitions très sévères, et parfois même la condamnation à mort.

Ils s'habituèrent tellement à ces lois immondes, au point où le poids de ces lois influa sur leurs personnalités – même si à l'origine ces lois avaient été érigées pour le bien de leur terre si riche, afin de dissuader les étrangers de s'y installer – car la cruauté devint chez eux une nature.

Par la force de ces lois et de ces usages, ils devinrent tous cruels. Qui plus est, ils furent tous pris de passion pour « venger » l'audace de Lott qui « osa » introduire des invités (les 3 anges) chez lui. Et même si cela ne les touchait pas personnellement et que leur richesses personnelles n'en était pas atteinte, malgré tout, par « solidarité pour le respect des lois du pays », ils entourèrent tous la maison de Lott, du plus jeune au plus vieux, tout le peuple, d'un bout de la ville à l'autre, car il n'y avait pas le moindre juste parmi eux (Rashi).

Nous pouvons apprendre de tout cela que même lorsque la chose peut paraître complètement étrangère à la nature et à toute autre valeur, même si à la base la chose inspire la honte à celui qui crée et qui érige une loi aussi abjecte que celles de Sédom (comme celle où les juges imposaient à la victime d'une agression de payer à son agresseur une somme d'argent pour lui avoir pratiqué une saignée), malgré tout, lorsqu'on s'habitue à cela et qu'on réalise de telles choses, quelle que soit la raison initiale, avec la récurrence de tels actes, l'habitude se transforme en nature, et même l'intellect finit par approuver totalement.

Qui plus est, on en arrive même à ne plus supporter que d'autres n'adoptent pas de tels actes et de tels usages, comme nous le voyons au sujet des gens de Sédom où toute la ville - sans exception - vint entourer la maison de Lott, « du plus jeune » - même si l'habitude des jeunes enfants est de s'adonner à des jeux et à des amusements – « au plus vieux » - qui ne pouvaient même plus rester couchés sur leurs lits en sachant qu'un habitant de la ville avait « osé enfreindre la loi » !

**Voilà donc la conséquence catastrophique de l'habitude !
En s'accoutumant aux mauvaises actions, on laisse l'habitude se transformer en nature !
Une telle chose nous apprend à quel point nous devons faire preuve de vigilance et d'éloignement vis-à-vis ce phénomène.**

La ligature d'Its'hak « Quand le devoir dépasse la Mitsva »

Il est écrit à la fin de notre Parasha :

L'ange d'Hashem appela une seconde fois Avraham depuis le ciel.

Il dit: « Je jure par moi-même, a dit Hashem, que parce que tu as agi ainsi, parce que tu n'as point épargné ton enfant, ton fils unique.

Je te comblerai de mes faveurs; je multiplierai ta descendance comme les étoiles du ciel et comme le sable du rivage de la mer et ta postérité conquerra les portes de ses ennemis.

Et toutes les nations de la terre s'estimeront heureuses par ta postérité, en récompense de ce que tu as obéi à ma voix ». (Béreshit 22-15 à 18, fin de notre Parasha)

A la fin de notre Parasha, Hashem éprouve Avraham Avinou pour la dernière fois en lui demandant de lui offrir son fils Its'hak en sacrifice.

Avraham s'exécute et se prépare à emmener son fils sur le lieu indiqué par Hashem, le Mont Moriya. Sur le point d'accomplir l'ordre d'Hashem, Avraham est soudain arrêté par l'ange envoyé par Hashem afin de lui signifier de ne pas toucher à Its'hak car ceci n'était qu'une épreuve afin de tester sa crainte d'Hashem.

A ce moment, Avraham lève les yeux et constate qu'un bélier s'est prit les cornes dans un buisson. Avraham décide de l'offrir en sacrifice à Hashem à la place de son fils.

C'est là que l'ange s'adresse de nouveau à Avraham Avinou en lui disant que parce qu'il avait été prêt à sacrifier son fils, Hashem le bénit en lui promettant une grande descendance, comparable aux étoiles du ciel et aussi nombreuse que le sable de la mer.

Le Gaon et Tsaddik **Rabbi Yéhouda TSADKA** z.ts.l (il fut le Rosh Yéshiva de Porat Yossef à Jérusalem) demande dans son livre **KOL YEHOUDA** :

Pourquoi l'ange d'Hashem ne bénit-il pas Avraham dès la première fois ?

Pourquoi le bénir seulement lorsqu'il sacrifie le bélier à la place de son fils ? Avraham n'était-il pas déjà digne de la bénédiction au moment où il s'apprêtait à sacrifier son propre fils ?! Pourquoi l'est-il davantage lorsqu'il offre le bélier en sacrifice ?

En réalité, lorsqu'Avraham constate qu'il est finalement relevé par Hashem lui-même de son obligation d'offrir son fils en sacrifice, il en éprouve de la peine. En effet, il est venu jusqu'ici uniquement dans le but d'apporter satisfaction à son Créateur, mais voilà qu'il est exempt de la Mitsva !

Que fait-on lorsqu'il pleut à torrent pendant la fête de Soukkot et que l'on s'apprête à prendre son repas sous la Soukka ? Quelques uns d'entre nous s'efforceront d'attendre (dans la limite du raisonnable) que la pluie cesse, mais beaucoup d'entre nous rentreront chez eux en se précipitant, en ayant presque la joie d'être exempt de la Mitsva et de pouvoir prendre son repas dans le confort de la maison !

Que fait-on lorsqu'on arrive à la synagogue et qu'il n'y a pas Minyan ? Quelques uns d'entre nous vont courir vers une autre synagogue, mais beaucoup d'entre nous se contenteront de prier seul (dans le meilleur des cas !) et de rentrer chez eux sans attendre le Minyan !

Tous ces comportements sont contraires à celui d'Avraham Avinou !

Il ne pouvait concevoir d'être venu jusqu'ici dans le but d'apporter satisfaction à Hashem (Na'hat Roua'h), et de ne pouvoir finalement rien lui donner sous prétexte qu'il est exempt de la Mitsva !

C'est justement là qu'Avraham Avinou se met à chercher. Il lève les yeux et cherche ...

Et il aperçoit le bélier qu'il va offrir à Hashem à la place de son fils Its'hak.

C'est là qu'Avraham mérite toute la bénédiction d'Hashem !

Constatant qu'Avraham ne s'est pas contenté de repartir lorsqu'il apprend qu'il est relevé de son obligation, et qu'il éprouve même de la peine de ne pouvoir apporter satisfaction à son Créateur au point de chercher un substitut à son fils Its'hak, Hashem lui adresse sa bénédiction seulement à ce moment précis.

Nous aussi, ne nous contentons pas de remplir nos obligations religieuses seulement lorsqu'on y est soumis !

Pour mériter la bénédiction d'Hashem, il faut savoir parfois anticiper sur des devoirs et obligations religieuses même lorsqu'on en est totalement exempt.

Shabbat Shalom

Rédigé et adapté par **Rav David A. PITOUN** France 5774
sheelot@free.fr